

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Au moment où la France, exaspérée de tous les excès des communaux, n'a d'autre espoir que la vaillance de son armée, il est bon que l'Assemblée s'occupe de la reconstitution de nos forces nationales. Dans sa séance d'hier, la Chambre a décidé qu'une commission de 45 membres serait chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation de l'armée. Elle a voulu donner à cette commission une importance exceptionnelle en lui conférant des pouvoirs suffisants pour faire une enquête sur l'état actuel de nos services militaires. De son côté, le gouvernement, préoccupé des mêmes nécessités, a annoncé qu'il avait l'intention d'instituer une commission d'officiers pour se livrer parallèlement aux mêmes études. — Ainsi, le Parlement et le pouvoir exécutif comprennent également que la réorganisation de l'armée doit être précédée par le plus sérieux examen.

Cette enquête ne pouvait être ordonnée à un meilleur moment. Il y a deux mois, elle eût été prescrite sous l'empire d'un entraînement irréflectif qui nous faisait condamner tout notre système militaire. Nous ne voyions que les défauts d'une organisation qui s'était montrée impuissante à nous sauver : la douleur de la défaite nous aveuglait. Aujourd'hui hélas ! les combats livrés par nos troupes ne sont pas des triomphes. Contre des concitoyens, il n'y a pas de victoires ; mais au moins la France a aujourd'hui une armée. On ne voit plus par les rues, sur les places, ces hommes qui n'avaient de soldat que le nom : la discipline et la tenue militaires rétablies montrent aux plus incrédules que nous possédons les éléments d'une organisation solide. Il suffit d'approcher nos soldats, et de se mêler aux troupes pour sentir jusqu'à l'évidence que nous pouvons reconstituer d'ici à quelques années une armée digne de la France.

On écrit de Versailles, le 18 mai :

À l'Assemblée, discussion du traité de paix.

Le rapporteur signale cette différence avec les préliminaires que l'évacuation est reculée jusqu'au rétablissement de l'ordre.

Il espère cependant que la présence des Allemands sera abrégée, le ministre des finances ayant donné l'assurance que les premiers 1,500 millions seront payés d'un coup par un seul emprunt.

Le projet de la commission propose pour l'article premier la ratification du traité, pour l'article second l'acceptation de l'échange des territoires. L'article premier est adopté à l'unanimité.

Le général Chanzy et d'autres orateurs combattent l'échange.

M. Thiers s'attache à prouver que la frontière de Luxembourg ne présente aucune protection militaire et que sa cession ne diminue nullement notre intérêt politique, tandis que Belfort offre un puissant intérêt stratégique comme bouchant la trouée des Vosges.

Belfort a encore une bien plus grande importance depuis la perte de Strasbourg. M. Thiers dit qu'il a lutté 14 heures pour obtenir Belfort avec un rayon autour ; mais une place simple ne

suffit pas dans l'époque actuelle ; il faut une place frontière capable d'appuyer une forte armée par l'étendue du terrain, comme à Lyon et dans les cantons nouveaux joints à Belfort, qui relie les Vosges avec le Jura et rendent Belfort une des plus fortes places de l'Europe.

M. Thiers dit que M. de Bismark convoite le terrain houiller des Ardennes seulement pour gagner les Alsaciens et développer l'industrie rhénane ; mais la France possède des terrains miniers bien supérieurs.

La cession d'une parcelle signifie peu de chose.

M. Thiers rappelle son opposition à la déclaration de la guerre et sa douleur de signer une paix pareille.

Il proteste contre les calomnies et ajoute : « Je dois déclarer aujourd'hui que je regarde ce traité comme l'œuvre la plus patriotique. D'ailleurs, comme le général Chanzy l'a dit, ce ne sont pas les diplomates qui font les traités, mais les militaires. »

M. Thiers dit encore que les négociateurs firent leur devoir : Je les couvre de ma responsabilité.

M. Thiers en terminant rend hommage aux défenseurs de Belfort, surtout au colonel Denfert dont il cite la lettre montrant qu'il pense comme M. Thiers.

Les généraux Ducrot et Chabaud approuvent l'échange pour des raisons militaires.

L'article deux est adopté par 400 voix contre 98. L'ensemble du traité est adopté.

On écrit de Versailles, le 18 mai, à l'Union libérale :

On ne peut se figurer le mal que les impérialistes nous font en ce moment par leurs menées.

Il commence à nous arriver quelques détails sur l'explosion de la poudrière du Gros-Caillou, qui a sauté hier. Il paraît que les dégâts sont épouvantables. C'est une immense désolation. On dit aussi que le nombre des victimes est considérable.

Ce terrible événement a eu pour effet de jeter la consternation dans Paris. Il paraît que toute la population qui restait encore dans ces quartiers s'est repliée en masse dans l'intérieur de la ville, et que, depuis le moment de l'explosion, toutes les voies avoisinantes sont encombrées d'habitants fuyant avec leurs meubles et leurs bagages, absolument comme on fuit devant une éruption volcanique ou devant un tremblement de terre.

D'un autre côté, la sanglante défaite que les insurgés ont subie dans leur tentative de sortie d'avant hier, a jeté le deuil dans la population. Les rues de Paris sont sillonnées de femmes qui vont de l'état-major au ministère de la guerre demandant des nouvelles de leurs pères, de leurs maris, de leurs parents ; le spectacle que donnent ces malheureuses est des plus déchirants, dit-on.

Quant aux hommes de la Commune et à leurs séides, il paraît que leur fureur augmente avec le danger.

Les personnes qui m'ont donné les renseignements dont je vous transmets la substance, sont unanimes à dire qu'il est à craindre que cette folie politique ne dégénère en folie furieuse. Il est à redouter que ces misérables, après avoir commis

toute espèce d'excès, ne fassent de notre splendide capitale un immense amas de décombres.

On met la dernière main aux préparatifs de l'attaque.

Les opérations militaires.

(Jeudi 18 mai.)

MONTROUGE.

L'investissement du fort de Montrouge continue. Les fédérés ont commencé l'évacuation de cette position, dont le feu est complètement éteint. Ils se sont retirés, en partie sur le Petit-Vanves, pour gagner de là Paris par la porte de Vaugirard, et partie dans le fort de Bicêtre.

Ce mouvement opéré, les fédérés n'ont pas cru devoir conserver le Petit-Vanves ; les troupes qu'ils y avaient réunies en grand nombre, comme s'ils eussent voulu faire de ce point le centre d'une résistance énergique destinée à sauver le fort de Montrouge ou à retarder sa chute, sont rentrées dans Paris. Nos troupes ont aujourd'hui pris dans le Petit-Vanves la place des communaux. Ceux-ci se concentrent maintenant à Montrouge.

De l'autre côté du fort, un brillant combat, livré entre Bourg-la-Reine et Cachan, nous a rendus maîtres de ce dernier village. Cette action a été soutenue par deux compagnies de chasseurs à pied. Des batteries ont été installées immédiatement, qui menacent toutes les positions des communaux, jusqu'à la limite de la zone neutre qui les sépare des Prussiens.

Aujourd'hui, le fort d'Issy est silencieux. Le fort de Bicêtre tire contre nos positions. Quant à nos batteries, elle se tournent contre Bicêtre, les Hautes-Bruyères et le Moulin Saquet, et contre le fort de Montrouge, qu'il est, d'ailleurs, inutile de bombarder davantage.

L'occupation par nos troupes des forts d'Issy et de Vanves rend désormais inutiles ou à peu près, à moins que leur tir ne soit dirigé maintenant contre le Point-du-Jour, les batteries de Brimbouillon, Belleville et quelques-unes de celles qui défendaient Meudon.

NEUILLY.

La menace de sortie que nous avons remarquée, entre Saint-Ouen et Asnières, n'a pas été suivie d'exécution. Les insurgés étaient là, sur la rive droite, armés, prêts à passer. Les bateaux et les barques attendaient, mais personne n'a passé.

Quand le général Ladmirault, venu de Rueil avec son état-major, arriva sur l'extrême-gauche d'Asnières, tout le monde avait disparu. Le commandant du premier corps passa sur toutes les positions qu'occupe en ce moment la division Laveaucoupet. Aux impatients, il disait : « Ce ne sera pas long ! Tout va bien ! »

À l'heure que retentissait l'explosion de l'avenue Rapp, un violent incendie se déclarait à Neuilly sur la droite de la grande avenue.

Nous n'aimons pas à jeter légèrement une accusation, même contre nos misérables adversaires. Il faut pourtant donner une idée des agissements de la Commune. Les habitants sont là pour attester que le feu a été mis par une bombe, et que cette bombe était remplie d'un liquide inflammable, qu'à son odeur ils ont pris pour du pétrole.

Chaque jour, chaque nuit, depuis le commencement de cette horrible lutte, la Commune a fait pleuvoir sur toutes les localités de la presqu'île de Gennevilliers des milliers d'obus. Et ce n'était point dans le but de déloger nos troupes ou d'enlever nos positions, ou pour le moins de résister à une attaque de notre part. Non ! nous n'avons jamais tiré le premier coup de canon depuis que l'ennemi a passé la Seine. A part les deux mouvements sur Boulogne et Asnières, il n'a pas essayé de nous attaquer. Les insurgés ont bombardé Asnières, Bécon, Colombes, la Garenne, Gennevilliers, Charlebourg, Neuilly, Courbevoie, Puteaux et Suresnes, ou pour jouer à la guerre et se préparer des bulletins de victoire, ou pour soulever contre nous les habitants inoffensifs que la présence de nos troupes expose à leurs coups.

Cette dernière nuit, pourtant, a été calme ; c'est la troisième nuit de bon sommeil que comptent les habitants.

Pendant cette sorte de suspension du feu, les insurgés ont organisé une espèce de sortie, par la gauche du bois de Boulogne. Ils étaient nombreux, et devant les colonnes massées, marchaient des pièces de campagne. Il était trois heures du matin quand nos sentinelles se rallièrent. A quatre heures, tous ceux qui n'avaient pas été pris ou tués étaient rentrés en désordre à Paris.

À Neuilly, nous avons eu un officier d'artillerie blessé. Dans cette échauffourée, un officier d'infanterie a été contusionné. Nous garantissons l'exactitude de ces chiffres.

Nos travaux d'artillerie se terminent avec une extrême rapidité.

Tous les chefs de corps les ont visités cette après-midi. Tous sont pleinement satisfaits.

Deux nouvelles batteries de siège, servies par des détachements de la marine, promettent de donner des résultats merveilleux.

MONTRÉTOUR.

Depuis dix-huit jours, les remparts de Paris n'avaient pas été aussi silencieux que cette nuit. Rien absolument n'est venu déranger nos travailleurs et nos grand-gardes.

La batterie a pu se contenter du service ordinaire : un coup par pièce de quart d'heure en quart d'heure. La tranquillité n'a pas été troublée de ce côté, jusqu'à neuf heures du matin.

Mais alors, une grêle de boîtes à mitraille rendant périlleux pour nos soldats le séjour dans les tranchées, les attaques de Montretout reçurent l'ordre d'ouvrir le tir à volonté.

Une pluie d'obus tomba sur les remparts et les bastions pendant deux heures consécutives.

Puis il se fit, sur toute la ligne, un silence que troublaient à peine de rares détonations de fusillade aux avancées.

Mais, vers quatre heures, alors que les postes étaient relevés sur toute la ligne, les insurgés, profitant de ce mouvement de troupes recommencèrent de plus belle leur mitraille du matin.

Le Mont-Valérien se chargea seul de la riposte. Les coups se succédaient si rapidement qu'on eût dit un tir par bordée.

Dans le moment le plus chaud de la canonnade, le fort a disparu dans un nuage de poudre.

À cinq heures tout était fini : nos postes relevés, les travaux repris aux tranchées et aux batte-

ries le tir ramené sur toutes nos positions à son mouvement normal.

Nous avons vu ramener quelques blessés. A force de redire : nos pertes sont presque insignifiantes, nous en arrivons à craindre que l'on ne suspecte notre sincérité. A cela près, nous avons le bonheur de pouvoir affirmer encore que les mesures de précaution prises par les chefs de l'armée rendent nos sacrifices relativement très-minimes. C'est ce qui explique et justifie l'apparente lenteur des opérations.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Jules Favre va quitter décidément le ministère, aussitôt la prise de Paris ; il y a tout lieu de croire qu'il sera remplacé par le duc de Broglie.

— Les trois membres qui ont voté contre le projet relatif aux prières publiques sont : MM. Colas, Dauphinot, Leon Say.

— Dans un ordre du jour, daté du 19 mai, le maréchal Mac-Mahon annonce la démolition de la colonne Vendôme, et dit :

« Les étrangers l'avaient respectée ; la Commune de Paris l'a renversée. Des hommes qui se disent Français ont osé détruire sous les yeux des Allemands ce témoin des victoires de vos pères contre l'Europe coalisée.

• Espéraient-ils effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole ?

• Soldats ! si les souvenirs que la colonne rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront vivants dans nos cœurs. Inspirés par eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme ! »

— Voici les renseignements que le *Mot d'ordre* publie sur l'explosion de l'avenue Rapp :

A six heures moins un quart, une effroyable explosion s'est fait entendre dans tout Paris, et y a produit un ébranlement général.

C'était la cartouche située entre l'avenue Rapp et le Champ-de-Mars qui venait de sauter.

Cette cartouche, une des plus importantes, occupait cinq cents ouvrières ; ses ateliers couvraient une superficie de plusieurs hectares.

Le feu a pris dans le dépôt de cartouches et s'est communiqué dans tout l'établissement ; c'est ce qui explique le roulement explosible.

Aussitôt, de tous les quartiers, les compagnies de sapeurs-pompiers se dirigèrent au pas gymnastique sur le lieu du sinistre, ainsi que les ambulanciers, les voitures de place et une foule de piétons.

En arrivant, nous trouvons la baraque en feu ; d'autres, qui n'ont pas été atteintes par l'incendie, ont leur plancher en pièces ; les barques des cantinières n'existent plus ; une ambulance, de l'autre côté de l'avenue Rapp, a disparu ; des murs sont écroulés ; la cité ouvrière de l'ex-empereur est fortement ébranlée ; les toits sont effondrés ; les vitres et les tuiles des environs brisées ; à Passy, la commotion a été si violente que les meubles des maisons ont été renversés.

On ne connaît pas encore l'énormité des dégâts occasionnés par cette catastrophe.

On ne marche partout que sur du plomb fondu, des balles, des paquets de cartouches, des charbons ardents ; partout aussi on rencontre des victimes en lambeaux, des membres, des bras, des mains ; un corps a été partagé en deux et lancé au cinquième étage. Des balles ont été projetées à des distances considérables.

On ne connaît pas le nombre des victimes ; il doit être considérable.

Cette catastrophe est attribuée généralement à la malveillance. Du reste, on a arrêté trois artilleurs fortement soupçonnés d'en être les auteurs.

Singulière coïncidence. La sortie n'avait jamais lieu qu'à six heures, et, pour un motif encore inexplicable, on avait fait sortir les femmes à cinq heures et demie. Il ne restait donc que peu de monde dans les ateliers ; c'est aux environs surtout qu'on a découvert le plus de victimes.

— Il a été affiché dans Paris une adresse de M. Paschal Grousset, délégué aux relations exté-

rieures. C'est un appel en termes énergiques à toutes les grandes villes de France. « Paris, dit-il, a fait un pacte avec la mort ; il se laissera détruire plutôt que de céder ; il ne dépend que des villes d'empêcher Paris de succomber en venant à son secours contre les bombardeurs de Versailles. La chute de Paris entraînera celle de la République et de la liberté et livrera la France aux excès de la réaction. »

Cette proclamation a été expédiée à la province au moyen de plusieurs ballons partis de la place de l'Hôtel-de-Ville.

— S'il faut en croire le *Vengeur*, la place Vendôme s'appelle dès à présent : *Place Internationale*.

— L'abattage de la colonne avait été soumissionné au prix de 35,000 fr. Il y avait un dédit de 500 fr. par jour, à partir du 4 mai, ce qui réduit de 6,000 fr. la somme à payer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Henri Roland a bien voulu consacrer cinq colonnes à l'*Écho saumurois*. Un si long factum n'est pas sans contenir quelques erreurs qui méritent une réplique. Mais cette réponse ne peut trouver place aujourd'hui ; nous la renvoyons à demain.

Une batterie de mitrailleuses est partie de Saumur hier. Elle a été dirigée par chemin de fer sur Versailles.

Par décret du chef du pouvoir exécutif en date du 8 de ce mois, M. Marcel Lemoine a été nommé notaire aux Rosiers-sur-Loire, en remplacement de M. Bedon, démissionnaire.

M. Lemoine a prêté serment devant le tribunal de Saumur, à l'audience de samedi dernier.

Par ordonnance de M. le garde de sceaux, en date du 8 mai, M. Chamillard, conseiller à la cour d'appel d'Angers, est nommé pour présider les assises du troisième trimestre 1871, dans le département de Maine-et-Loire.

M. le premier Président a nommé, comme assesseurs, MM. Belli et Th. de Soland, conseillers à la cour.

Les assises s'ouvriront à Angers, le lundi 7 août.

Bien des amateurs se sont occupés des cinq milliards que la France doit payer à sa terrible ennemie, la Prusse. On a donné pour nos différentes monnaies d'or et d'argent le poids, le volume que représentait une pareille somme ; on a même indiqué quel espace occuperait une colonne de pièces de 5 francs comprenant ce total et renversée sur le sol ; mais personne jusqu'à ce jour n'avait donné le poids de cette indemnité en papier. Un de nos concitoyens vient de le déterminer, et voici le résultat de ses recherches :

10 billets de mille francs, soit 10,000 fr., pèsent 17 gr. 50.

100,000 fr.	175 gr.
1,000,000	1 k. 750
1,000,000,000	1,750
5 milliards 5,000,000,000	8,750

Soit le poids de 35 barriques de vin, ou la charge de 6 chevaux.

Et qu'on remarque bien qu'il ne s'agit que de billets de banque de mille francs. Que serait-ce si on devait payer en billets de 500 fr. ou de 100 fr. ?

Assises scientifiques et congrès archéologique de Maine-et-Loire.

Nous publions ci-après les deux programmes des questions qui seront traitées aux assises scientifiques et au congrès archéologique de Maine-et-Loire, sous la direction de M. de Caumont.

Nous rappelons en même temps à nos lecteurs que les assises scientifiques ouvriront le 16 juin, à deux heures, dans la salle de la Préfecture ; les séances des assises seront publiques.

Le congrès archéologique se réunira le 19 juin, dans la même salle. Le prix de la souscription pour les séances archéologiques est de 10 fr. Cette souscription donne droit d'assister aux séances et de participer aux excursions faites pour la visite des monuments par les membres du congrès.

Les souscripteurs recevront, en outre, un volume renfermant le compte-rendu des séances du congrès.

PROGRAMME.

1° Agronomie.

1. Quels ont été les progrès accomplis en Anjou par les agriculteurs depuis une vingtaine d'années ? — Quelles améliorations pourrait-on introduire encore dans la culture des terres ?

2. Exposer un plan d'études sur la constitution tellurique, applicables à un arrondissement ou à un canton, et pouvant servir d'avant-projet à la carte agronomique d'une circonscription de même étendue.

3. Quelle a été la marche de la peste bovine en Anjou et dans le Maine ?

2° Sciences.

1. Déterminer l'âge relatif des diverses roches éruptives qui ont soulevé les terrains siluriens et dévonien de Maine-et-Loire.

2. Les quartz de ces terrains ont-ils été formés par la voie plutonienne ou par la voie neptunienne ou par des actions chimiques ?

3. A-t-il été fait des découvertes nouvelles intéressant les progrès de la géologie et de la paléontologie ?

4. A-t-il été fait des découvertes intéressant les progrès de la botanique ?

5. Dans quelles limites est-il raisonnable d'admettre le système relatif à la migration de certaines plantes, et à leur station dans les localités habitées à l'époque où elles sont présumées avoir été introduites en France ?

6. Les bibliothèques des départements ne devraient-elles pas employer une portion de leurs ressources à former des portefeuilles topographiques de dessins, gravures, lithographies, cartes et plans se rapportant à la circonscription dont elles font partie ?

7. Quels ont été depuis une vingtaine d'années, en Anjou, les progrès des études littéraires, artistiques et scientifiques ? — Quels sont les ouvrages les plus importants publiés dans le pays ?

8. Quels sont les progrès de différents genres les plus désirables et les plus immédiatement réalisables en Anjou ? — Comment pourrait-on en hâter la réalisation ?

3° Economie politique.

1. Quel est à l'heure qu'il est l'état moral des populations de la France ? — L'intelligence s'est-elle développée chez elles en raison de l'instruction reçue ?

2. La décentralisation étant un besoin généralement senti, comment doit-on la comprendre au point de vue scientifique, littéraire, artistique, économique, pour qu'elle produise des résultats utiles ?

PROGRAMME

Des questions qui seront traitées au congrès archéologique d'Angers.

1. A-t-on découvert depuis quelques années, en Anjou, des objets appartenant aux âges anté-historiques ? — Existe-t-il dans le pays des stations remontant à ces époques reculées ?

2. A-t-on découvert des objets de l'époque gallo-romaine ? — Les enceintes connues sous le nom de camps romains avaient-elles toujours une destination militaire ? — N'auraient-elles pas eu aussi pour objet de réunir les populations dans un but purement civil ?

3. Les dessins qui ornent les cercueils de plomb trouvés dans le cimetière gallo-romain à la gare d'Angers sont-ils des signes chrétiens ?

4. A quelles époques doit-on rapporter les tombes trouvées à Angers sur la place du Ralliement et dans divers autres endroits ? — Quel est l'âge des objets renfermés dans ces tombes ?

5. Les sirènes sculptées sur certains chapiteaux, à Notre-Dame de Cunault et à St-Maur-sur-Loire, où l'on en a découvert de nouvelles, ont-elles un sens symbolique ?

6. Peut-on déterminer l'âge précis de l'église de Savennières ?

7. Faire connaître les monuments de l'Anjou antérieurs au XII^e siècle. — Déterminer dans nos plus anciens édifices les portions appartenant à l'époque carlovingienne et celles d'une époque

postérieure. — Le roman primitif et le roman secondaire ne sont-ils pas liés par une transition insensible dont beaucoup d'édifices du XI^e siècle portent les traces ?

8. Existe-t-il en Anjou, dans les églises les plus anciennes, des ouvertures pratiquées dans les murs et ayant servi de confessionnaux ?

9. Les emplacements de châteaux forts antérieurs au XIII^e siècle, en Anjou, offrent-ils des particularités à signaler ?

10. Quels sont les débris de châteaux-forts qui peuvent, en Anjou, remonter au XI^e siècle ?

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 21 mai, 7 h. soir.

Chef du Pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires.

La porte St-Cloud vient de s'abattre sous le feu de nos canons. Le général Douay s'y est précipité, et il entre en ce moment dans Paris avec ses troupes. Les corps des généraux Ladmirault et Clinchant s'ébranlent pour le suivre.

Versailles, 22 mai, 4 h. 10 matin.

Une moitié de l'armée est déjà dans Paris. Nous avons les portes de St-Cloud, de Passy, d'Auteuil, et nous sommes maîtres du Trocadéro. THIERS.

M. Rochefort a été arrêté à Meaux avec un nommé Mouret. Tous deux ont dû arriver hier soir à Versailles.

Francfort, 20 mai. — Aujourd'hui, une conférence de plusieurs heures a eu lieu entre MM. de Bismarck, Jules Favre et Poyer-Quertier, afin de procéder à l'échange des ratifications de paix.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 20 mai.

Froment (Th.) 77 k. 30 10	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité . . . 74 28 80	— luzerne 50	—
Seigle 75 19 50	Foin (h. bar.) 780	190 —
Orge 65 19 —	Luzerne —	780 160 —
Avoine bar. 50	Paille —	780 110 —
Fèves 75 —	Amandes . . .	50 —
Pois blancs . . . 80 43 —	— cassées 50	—
— rouges 80 46 —	Cire jaune . .	50 175 —
Graine de lin 70	Chanvre tillé	—
Colza 65 —	(52 k. 500) —	—
Chenevis 50 —	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	— à —
— chenevis 50	Demi-couleur .	— à —
— delin 50 —	Brun	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 160
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.		45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.		100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Yarrains, 1870.		» à »
Varrains, 1870		80 à 100
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.		75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CHICOTTEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Chicotteau, marchand de grains, à Saint-Georges-Châtelain, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, à M. Ludovic Proust, propriétaire à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 9 juin prochain, à neuf heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,

(93)

Ch. PIRON.

Saumur, imprimerie de P. GODET.